

Annexe 5 : Gestion du report de flux de H7 vers DELTA IE – Volet Import
--

L'entrée en application de la TPC le 1^{er} mars 2026 est susceptible de faire basculer une partie des flux actuellement déclarés dans DELTA H7 dans DELTA IE – Volet Import (déclaration de type « H1 »).

Afin de garantir la stabilité du système déclaratif DELTA IE, la DGDDI met en place un dispositif visant à contenir un éventuel report massif de flux en provenance de DELTA H7.

Dans l'hypothèse où cet afflux serait confirmé, les opérateurs basculant leurs flux H7 dans DELTA IE – Volet Import verraient leurs déclarations rejetées, avec le message d'erreur suivant :

« À compter du 1er mars 2026, un afflux éventuel de déclarations en douane de DELTA H7 vers DELTA IE est susceptible d'être bloqué, en raison du risque de données incomplètes ou erronées. Dans ce cas, vous êtes invité à continuer de déposer vos déclarations dans DELTA H7 ».

Toute déclaration rejetée sera perdue. Aucun traitement différé ne pourra donc être réalisé dans DELTA IE.

Enfin, il est précisé qu'aucune demande d'assistance OLGA déposée dans ce cadre ne sera traitée par le Service d'Assistance Utilisateurs (SAU) du Centre Informatique Douanier (CID).